

NUMERO 45.

JOURNAL GÉNÉRAL DE L'EUROPE.

DIMANCHE 12 AVRIL 1789.

PAYS-BAS AUTRICHIENS. Le cardinal part de Louvain, pour y revenir ; lettre du ministre qui lui en donne la permission ; réponse de deux docteurs aux cinq questions de Son Em.

Rien de ce qui touche aux opinions de l'esprit , comme aux passions du cœur , n'est étranger à l'histoire. C'est dans ces deux sources que sont les germes de toutes les révolutions du monde politique.

BAYLE.

Il y a sans doute de quoi s'étonner qu'une dispute théologique se soit peu-à-peu tellement liée à l'histoire politique du siècle , qu'elle en fasse pour le moment une partie essentielle. L'intérêt même qu'elle inspire , ne le cede , pour ainsi dire , en rien aux intérêts plus variés , plus féconds , plus attachans , soit de la guerre soit des autres révolutions qui décident de la destinée des empires. C'est qu'on se souvient , que la première étincelle des troubles qui ont agité nos provinces , s'est montrée au sein de l'université de Louvain , a éclaté au Séminaire-général. Ce fut là le premier foyer d'un feu qui nous a menacés de l'incendie la plus violente ; c'est là que ce feu par-tout éteint , conserve encore quelque force. Il en faut prévenir l'explosion ; il faut empêcher qu'il ne se rallume ; il faut sur-tout en laisser refroidir les cendres.

Il n'y avoit certainement pas de moyen plus efficace d'y réussir , que de ramener le calme & la tranquillité dans des consciences alarmées ; & c'est le fruit qu'on espere de la mission du cardinal-archevêque de Malines à Louvain. Quand ce primat de l'église Belgique se sera convaincu par lui-même de la pureté de la doctrine qu'on y enseigne , quand il y aura donné hautement son approbation , il ne restera plus de prétexte à semer d'injustes méfiances ; & toutes ces vaines terreurs s'évanouiront.

TOME II.

T

Divers incidens par malheur ont retardé cette époque si désirée, & l'on ne sauroit même prévoir encore le terme de tous ces délais. Les solemnités de Pâques viennent d'amener un nouveau retard ; mais l'on ne peut nier du moins que celui-ci ne fut indispensable. La présence d'un évêque dans le chef-lieu de son diocèse est nécessaire pendant ce saint tems, qui d'ailleurs consacré en entier aux exercices de piété, est un tems de vacances pour les études. C'est pour cette double raison, que le cardinal-archevêque ayant demandé au ministre-plénipotentiaire de pouvoir aller faire dans sa métropole les fonctions de la semaine sainte, son excellence s'est rendue sans peine à cette demande, & a écrit en conséquence au prélat la lettre, dont voici la copie.

LETTRÉ de son excellence le ministre plénipotentiaire à son éminence le cardinal archevêque de Malines, en date du 4 avril 1789.

„ J'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire hier & je répons avec toute l'accélération possible à la question qu'elle m'y fait ; comme dans l'intervalle que demandent les fonctions pour lesquelles elle desire de se rendre à Malines, il n'y aura pas de leçons de théologie, auxquelles d'ailleurs j'ai cru pouvoir superséder jusqu'ici d'atteindre V. E. d'intervenir, quoique l'Empereur l'eut ordonné, comme le meilleur moyen de juger de l'enseignement, sans s'épuiser en questions inutiles ; & qu'elle peut, moyennant cela, continuer, même à Malines, l'examen ou les explications qui peuvent lui être nécessaires, pour remplir les ordres de S. M., j'ose d'autant plus prendre sur moi de consentir à ce que V. E. s'y rende, pour retourner à Louvain, dès qu'elle se fera acquittée dans sa métropole des fonctions de la semaine sainte, qu'en dernier résultat, je dois croire que votre soumission aux volontés souveraines, ainsi que les devoirs de votre état & de votre conscience, vous feront apprécier la nécessité d'éviter la perte de tout instant, pour accélérer la déclaration demandée, & de prévenir le sort demeureroient désobéissantes.“

Je suis avec une parfaite vénération, &c.

Le retour de son éminence à Louvain , nous apprendra , si elle est satisfaitte des reponses que les docteurs & professeurs en théologie auront faites aux cinq questions qu'elle leur a proposées en dernier lieu (*Voyez N^o. 42 , p. 255*). Nous avons tout lieu de le penser , d'après celles qui sont déjà parvenues à notre connoissance. L'une est du docteur Marant , professeur d'histoire ecclésiastique , qui a écrit à ce sujet une lettre aussi pressante que respectueuse à son éminence , dans laquelle en protestant de son attachement inviolable envers le saint-siege , comme de sa foi tout ce que l'Eglise enseigne , d'une maniere qui porte avec elle la preuve de sa sincérité , il se plaint aussi avec une juste amertume , des injustes soupçons qu'on a pu se permettre sur ses sentimens , sans que jamais il y eut donné occasion. Cette lettre ne pouvant qu'intéresser vivement dans les circonstances , nous nous faisons un devoir de la rapporter en entier.

Copie d'une lettre du docteur en théologie , MARANT , à son éminence le cardinal-archevêque de Malines , en date du 3 avril 1789.

Monseigneur ,

„ Monsieur de Maziere , doyen de la faculté de théologie , m'a remis ce matin une feuille contenant quelques questions relativement aux matieres du droit & de la puissance ecclésiastique , auxquelles votre éminence desireroit d'avoir une reponse par écrit. J'ai l'honneur de lui faire parvenir une these d'une de mes disputes doctorales , où j'ai couché mes sentimens quant à la primauté du St. Siege de Rome : & je déclare avec la sincerité & les égards dûs à votre personne , que mes sentimens de 1776 , sont ceux même de 1789 , & que , selon que je l'espere , ils seront aussi durables que le souffle de ma vie.

„ Je declare à votre éminence , que pendant le cours de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique , je me suis saisi de toutes les occasions , aussi bien avant le renouvellement de la méthode de l'enseignement que depuis 1786 , pour mettre cette primauté dans son grand jour , je n'ai passé sans remarque aucun fait ,

T 2

qui pût consolider, quant à ce point, la grande chaîne de la tradition : je prie votre éminence de s'en informer de mes disciples, soit pendant l'une ou l'autre époque susdite ; je l'y invite respectueusement : cette recherche ne peut que prouver mon attachement filial envers le siège de St. Pierre.

» Quant aux autres questions proposées par votre éminence, je lui déclare avec le respect le plus sincère, que je crois tout ce que la sainte Eglise a déclaré & tient comme de foi dans cette matière, qui fera toujours la boussole invariable de mes actions & de ma soumission ; je crois, Monseigneur, que cela doit suffire, sans entrer dans l'examen, si dans les questions proposées par votre éminence il n'y a rien de trop général, rien d'ambigu, rien de controversé entre catholiques, mêlé avec ce qui est de dogme. Je n'entrerai donc pas dans des repones ou dilucidations particulieres, en conformité de la dépêche de S. M. du 30 mars à la faculté de theologie, qui ordonne de repondre aux questions que votre éminence proposera, mais en ajoutant : *pourvu..... qu'il ne vous demande que ce que vous enseignez sur ces points* ; or il est clair, que pour satisfaire à l'enseignement de l'histoire ecclesiastique, qui est une énumération de faits, je ne dois rien enseigner sur les points proposés par votre éminence, comme en effet je n'en ai jamais rien enseigné, n'étant ni professeur du dogme, ni du droit ecclesiastique. Je crois, Monseigneur, de n'avoir pas mérité ces enquêtes : jamais je n'ai proposé quelque assertion, ou de bouche ou par écrit, qui pût y donner occasion : enquêtes, que je crois que votre éminence n'a jamais faites, lorsqu'elle prit l'un ou l'autre de nos disciples pour remplir la place de professeur dans son séminaire épiscopal.

» J'avoue dans l'effusion de mon cœur, que je m'en sens humilié, même avili ; encore plus, lorsque je jette les yeux sur les personnes que votre éminence a choisies pour l'examen de nos repones : personnes très-respectables certainement, mais dont le grade academique est inferieur au mien ; ce seroit autre chose si j'y eusse donné lieu par un enseignement temeraire, par des propositions hasardées : alors je me devrois

imputer à moi ce que j'y trouverois d'humiliant : mais encore dans cette supposition une recherche ou information, quant aux faits, auroit dû précéder.

„ L'inculpation contre la pureté & l'orthodoxie de l'enseignement de théologie de Louvain depuis 1786, est un fait : il peut être fondé, il peut aussi être calomnieux : votre éminence est chargée de s'en informer & de s'expliquer ensuite sur ledit enseignement, soit en le reconnoissant orthodoxe, soit en déclarant & individuuant ce qui y seroit trouvé de repréhensible. Cela ne se peut faire sans information ou recherche préalable : votre éminence peut s'en assurer soit en envoyant des personnes de confiance à nos auditoires, soit en prenant les dépositions de nos disciples, soit en entendant les professeurs sur ce qui a fait l'objet de leur enseignement respectif. C'est pour cette dernière forme de parvenir au vrai, que j'ai pris la respectueuse liberté d'affurer à votre éminence, lorsque j'eus l'honneur d'être en conférence avec elle, que je lui donnerois tous les éclaircissemens & tous les appai-semens possibles sur ce qui fait l'objet de mes leçons : je réitere les mêmes assurances : j'y joins les instances les plus fortes & respectueuses pour que cette information préalable soit active & rigoureuse, mais aussi pour que la déclaration de votre éminence ne tarde pas : le public connoît, Monseigneur, l'objet de votre présence à Louvain, il attend votre décision, nous la demandons avec empressement ; un silence plus long pourroit donc aggraver la calomnie, faire soupçonner au public ce qui n'est pas, & perpétuer les troubles, que des craintes paniques inspirées par des intéressés ou des ignorans, ont déjà causés”.

„ Penetré de la veneration la plus sincere je suis avec le respect le plus profond,

Monseigneur,

DE VOTRE ÉMINENCE,

Le très-humble & très-obeissant serviteur

signé P. G. MARANT.

Louvain le 3 avril 1789.

Si le docteur Marant a pu se dispenser de répondre directement à plusieurs des questions du cardinal, par la raison que ces questions tiennent au dogme qu'il n'est point chargé d'enseigner ; M. le docteur de Maziere, étant professeur de la dogmatique, devoit par la raison contraire y répondre directement ; & c'est ce qu'il vient de faire, comme on le verra par la piece ci-jointe.

R É P O N S E S du Docteur de Maziere, Professeur de de la Dogmatique.

Ad primam. Ecclesia necdum determinavit omnes & singulas prerogativas primatus divinitus concessi B. Petro & successoribus ejus R. R. Pontificibus : inter theologos autem, alii plures, alii concedunt pauciores: quod me concernit, profiteor me secuturum in lectionibus publicis theologiam dogmaticam Bertieri tom. 1. editionis Lov. pag. 139. & seq. N. N. 99. & seq. & praesertim N. 103. & N. 108.

Ad 2dam. Affirmativè, prout docet theologia Bertieri locis citatis, a N. 98. usque ad N. 110.

Ad 3tiam. Per authenticam interpretationem intelligo illam, quae cum autoritate profertur; consequenter fieri non potest nisi ab ipso legislatore, ejus superiore vel successore, vel demùm qui delegatam ad hunc finem accepit potestatem: hinc cum in Ecclesia potestatem Concilio generali superiorem non agnoscam, interpretatio authentica canonum Conciliorum generalium ad solam spectat Ecclesiam, vel ad illum cui Ecclesia hanc potestatem delegavit: si autem agatur de canone dogmatico, sola Ecclesia infallibili judicio dirimit controversias exortas circa sensum similium canonum.

Ad 4tam. Affirmativè, modo exerceatur ad dirigendos subditos in finem beatitudinis aeternae, & poenae infligendae non excedant limites potestatis spiritualis, prout docet Bertierus loco supra citato N. 94.

Ad 5tam. Ecclesia infallibili Spiritus Sancti assistentia dirigitur in definiendis quaestionibus fidei & morum, prout docet Gauniga theologiae dogmaticae. tom. 1^o. editionis. Lov. pag. 89. & seq. N. N. 136. & seq. quo-ad disciplinam generalem fieri quoque non potest, ut Ecclesia universalis disciplinam praescribat noxiam & illicitam.

ARTICLES DIVERS

Extrait de la Gazette de Vienne.

» *Hermanstadt le 19 mars.* Tous les avis que nous recevons de la Valachie sont d'accord sur la nouvelle que les Turcs se rassemblent en force aux environs de Bukarest. Ils se présentent souvent près des défilés que nous gardons.

» Une lettre écrite du défilé de Terzburg fait mention que le 9 de ce mois environ 60 Turcs se montrèrent à 4 heures après midi près du village de Ruckur. Leur intention étoit probablement de reconnoître les environs, car après avoir tiré quelques coups sur nos postes avancés, ils se retirèrent vers Kimpolung. Le lendemain matin à 10 heures, le feld-maréchal-lieutenant prince de Hohenlohe arriva à Terzburg, & malgré la difficulté des chemins, il fit la visite de tous les postes avancés & examina la situation des environs. Le second régiment d'infanterie Vallaque est destiné pour la défense du défilé de Terzburg. Le second bataillon de ce régiment, sous les ordres du major de Rinsfeld fera le service des postes avancés. Les dispositions de ce major ne sont pas seulement défensives, mais sont jugées qu'il se propose d'agir offensivement.

» *Temeswar le 20 mars.* Les 3^{mes} bataillons des régimens de Vins & d'Alvinzi sont partis pour les frontières, & ont été remplacés par les quatriemes bataillons. Le général Wenckheim étant allé reconnoître jusques près de Mehadia, raconta à son retour à Lugosh avoir trouvé 15000 Turcs campés entre Mehadia & Schupanek. (Nous ne garantissons pas cette nouvelle, malgré qu'elle soit conforme à celles reçues par plusieurs lettres du Bannat.)

Extrait d'une lettre de Marseille, le 2 avril.

Les choix pour les députations aux Etats-generaux viennent de se faire ici avec la plus grande harmonie. M. l'abbé Raynal, qui a établi depuis deux ans sa résidence en cette ville, a été le premier nommé; mais son âge & sa santé ne lui ont pas permis d'accepter cette honorable mission. Voici la lettre qu'il a adressée au corps de la bourgeoisie, qui l'avoit choisi pour son représentant.

„ Mrs. J'ai soixante sixe ans. Quatre mois d'une maladie très douloureuse, viennent de m'ôter le peu de forces physiques & morales, qu'un âge avancé m'avoit laissées. La moindre meditation fatigue mes organes affoiblis. Vous jugerez aisément que dans cet état, je ne puis remplir les fonctions de votre representant avec la dignité convenable à votre cité, à vous, messieurs, &, s'il m'est permis de le dire, à moi-même.

„ Vous trouverez parmi vos conci oyens des hommes bien plus capables que je ne l'aurois été en aucun tems d'être vos interprètes. S'il m'étoit permis de vous en indiquer, j'oserois vous présenter M. Bertrand, directeur principal de la compagnie d'Atrique. Depuis bien des années il étudie dans le silence la nature des différens gouvernemens; il en a saisi les rapports; il a fait des combinaisons nouvelles qui peuvent être très utiles dans les heureuses circonstances où se voit la France. Personne ne lui contestera la gloire de bien dire, de bien écrire; & je serois caution de son courage, de sa fermeté, de son désintéressement.

„ Voilà, messieurs, un de ces enfans que la Patrie peut montrer avec confiance à la Nation assemblée: il y soutiendra, avec l'assurance de la probité & du génie, la gloire & les intérêts de l'ancienne Marseille & de la Marseille moderne. „

J'ai l'honneur d'être avec reconnoissance & avec respect, messieurs, votre, &c.

Signé RAYNAL.

Herve, le 11 avril. L'harmonie dont il est parlé dans la lettre précédente, & qui a régné pendant l'élection des députés de Marseille, n'a pas empêché que la cherté du pain qui augmente tous les jours, n'y ait causé de violens troubles, & des émeutes qu'on a eues de la peine à appaiser. Nous recevons des nouvelles également fâcheuses de plusieurs autres villes & provinces de France. Mais nous les réservons, ainsi que le précis des lettres de Vienne qui sont consolantes sur la santé de l'Empereur, de celles de Suede, de Danemark & de Pologne où la fermentation continue d'agiter les esprits, & de menacer tout le nord d'une révolution prochaine, pour la suite de ce numéro, dont la distribution se fera seulement mercredi prochain, à cause des fêtes.

. Malgré que le courage des François se soit ramené par la confiance qu'ils ont mise dans les prochains Etats-generaux, malgré qu'ils esperent de voir s'élever bientôt pour eux un meilleur ordre de choses, un ordre plus heureux ; ce bonheur n'est encore qu'en perspective. Mais les vexations & l'indigence occasionnées par les desordres antérieurs des hommes en place ; mais la disette des denrées les plus nécessaires à la vie, causée par l'intemperie irrémédiable des saisons, sont des calamités réelles & présentes. L'esperance à la vérité console le malheureux ; elle adoucit les chagrins de l'ame ; elle fait supporter plus patiemment les douleurs cuisantes du corps ; l'esperance cependant n'appaise point la faim.

Une année generalement mauvaise, une récolte partout médiocre, nulle dans une grande étendue de pays que la grêle a devastés, un hyver long & excessif par sa rigueur, peu de travaux possibles, par conséquent peu de salaires, toutes ces causes réunies ne pouvoient manquer d'amener à leur suite une profonde misere ; & quand le peuple manque de pain, il n'est pas étonnant qu'il murmure. C'est en France sur-tout, mais ce n'est pas dans la France seule que ce fleau s'est fait sentir. On éprouve la même cherté dans presque toutes les contrées de l'Europe ; & plusieurs n'ont pas été à l'abri des excès auxquels se porte presque toujours une populace affamée. De semblables émeutes ont eu lieu dans quelques parties de l'Italie ; il s'en est manifesté de tres sérieuses en Espagne, à Barcelone entr'autres ; & depuis un mois, l'on ne reçoit presque pas de lettres de France qui n'annoncent des desordres de la même nature, plus ou moins sérieux, mais que jusqu'ici l'on est parvenu heureusement à calmer. La Picardie, la Champagne, la Lorraine, la Flandre, l'Alsace & la Provence, surtout à Aix, Marseille & Toulon ont été successivement les théâtres de ces tristes scenes. Dans ce dernier endroit les mutins ont tenté de mettre le feu à l'hotel-de-ville ; ils ont pillé les magasins de deux particuliers, les Srs. Bodin & Lantier, & celui-ci a même éprouvé personnellement les fureurs de la populace, qui l'a étran-

gement maltraité, au point de le laisser pour mort sur la place. Les officiers municipaux des villes d'Aix & de Marseille ont eu pareillement beaucoup à craindre de l'animosité du peuple ; pour calmer les esprits à Marseille, il n'a fallu rien moins que l'éloquence & l'ascendant du comte de Mirabeau, & la promesse plus éloquente encore, qu'a faite le commandant de la province le comte de Caraman de diminuer le prix du pain & de la viande de près de moitié. De plus longs détails sur ces émotions populaires n'en apprendroient pas davantage ; ce sont de ces événemens qui se reproduisent toujours sous les mêmes traits ; il suffit d'en indiquer l'époque & le lieu. Hâtons-nous donc d'en détourner les regards de nos lecteurs, pour leur annoncer, qu'un sujet d'allégresse est venu bientôt remplacer dans la même province ces scènes sâcheuses.

L'on fait combien les deux premiers ordres y ont montré de repugnance à se depouiller des droits onéreux & injustes, usurpés dans des siècles de tenebres par les riches & les puissans, sur les foibles & les pauvres. Cette repugnance a cessé enfin, & des lettres authentiques de Toulon, du premier de ce mois, ont apporté l'heureuse nouvelle que la noblesse & le clergé de Provence ont solennellement renoncé à leurs exemptions pécuniaires ; & que cet abandon de leur part avoit réuni les citoyens de tous les ordres. Ainsi l'on voit disparaître peu-à-peu ces honteuses barrières, qui séparoient dans un même nation les citoyens des citoyens : mais quand viendra ce tems plus heureux, où la voix de la raison sera assez forte pour abattre celles qui séparent encore les nations des nations ? Ah ! nous en sommes bien éloignés.

Par-tout en ce moment l'on semble au contraire ne respirer que rivalités, guerre & vengeance ; tous les peuples sont prêts à s'armer les uns contre les autres, & l'Europe plus que jamais est menacée d'une secousse universelle. Envain il a été question d'amener les trois Empires à des dispositions plus pacifiques. Soit espoir, de la part des Turcs, d'une puissante diversion en leur faveur, soit, de la part des deux cours alliées, confiance dans leurs forces & desir de poursuivre leurs premiers succès, il est certain que les uns & les autres se préparent aujourd'hui à une seconde campagne, avec la même ardeur qu'ils montroient,

avant de s'être mesurés. Si cette campagne est retardée, elle n'en sera donc pas pour cela moins animée. Tout l'annonce ; & il est probable que l'ouverture s'en fera par plusieurs sièges importans. Bender est déjà bloquée par les Russes ; Berbir & Banjalucka éprouveront les efforts, rarement infructueux, du vieux Laudon ; & le general Haddick, plus vieux encore, fera revivre ses talens guerriers sous les murs de Belgrade. L'on doutoit d'autant moins à Vienne de ces expéditions prochaines, que l'on y a vu embarquer sur le Danube, dans les derniers jours de mars, 60 pieces de canon du plus gros calibre. Mais il ne faut pas s'attendre à voir commencer aucune operation avant le mois de mai, puisque les principaux commandans se trouvoient encore à Vienne dans les premiers jours de celui-ci, sans que leur depart fut definitivement fixé. Le general Laudon, après avoir été longtems incommodé, étoit à la même époque parfaitement retabli, & en état de resister aux travaux de la campagne. Il n'en étoit pas demême du general Devins, l'éleve de ce heros, *l'ami, le compagnon, le successeur d'Alcide*, que les medecins ont condamné au repos pendant une demi année, s'il ne veut pas risquer d'entrer bientôt dans le repos éternel.

Une fanté plus précieuse encore avoit causé quelques alarmes ; c'est celle de l'Empereur. Après avoir souffert plus ou moins depuis six mois des fatigues de la campagne précédente, & éprouvé plusieurs chûtes & rechûtes, ce prince en avoit essuyé une plus inquiétante que les autres le 29 du mois dernier. S. M. fut contrainte de cesser tout travail, & même de garder le lit pendant quelques jours ; bientôt cependant toute inquiétude a disparu ; les dernieres nouvelles sont très consolantes, & annoncent un rétablissement parfait. L'on a donc singulierement exageré l'état de ce monarque dans plusieurs papiers étrangers ; & il paroît faux sur-tout que sa maladie ait été assez alarmante, pour occasionner la venue du grand-duc de Toscane dans la capitale de l'Autriche. C'est pour la seconde fois de l'hyver que les novellistes font voyager ce prince, qui n'a cependant pas quitté la Toscane.

La continuation de la guerre du Levant étant résolue, c'est une nouvelle raison de croire que celle du Nord se rallumera, quand même d'autres incidens

ne étoient pas venu fomentier les ressentimens entre la Suede d'un côté , la Russie & le Danemark de l'autre. L'on en doute si peu , que tout est déjà prêt pour recommencer les hostilités dans ces contrées , dès que les beaux jours , dès que l'océan devenu plus calme permettront d'agir aux flottes & aux armées de terre. Aussitôt que le roi de Suede aura mis fin à la diete de ses Etats , & triomphé des efforts de la noblesse , il partira pour Gothenbourg , afin d'y hâter les préparatifs , & de mettre toute cette partie de ses Etats en sûreté contre l'invasion des Danois. Ceux-ci à leur tour font déjà desler les regimens pour , dès que la treve sera expirée , entrer sur le territoire Suedois , & y tenter de nouveau les conquêtes qu'on leur a si perdidement fait abandonner. Les flottes combinées Russe & Danoise ne resteront pas plus long-tems oisives ; & l'on ajoute qu'il y a une troisieme escadre Russe très nombreuse , mais toute composée de bâtimens legers , qui est destinée à faire quelque entreprise de débarquement sur les côtes de Suede. Enfin , s'il en faut croire les avis de Petersbourg , 40 mille Russes se rassemblent pour marcher en Finlande , tandis que la grande flotte de Revel ira porter d'autres alarmes à l'un ou l'autre des ports Suedois.

Tant de dangers accumulés ne paroissent pas intimider Gustave , & son activité infatigable n'est rallentie par aucune consideration. Les embarras que lui donne l'opposition des nobles ne l'affectent pas plus que les projets menaçans de ses ennemis du dehors ; de même que les soucis d'une double guerre à soutenir , ne diminuent en rien sa fermeté à triompher de cette formidable & dangereuse opposition. Tous les jours les prisons d'Etat se remplissent d'illustres coupables ; & depuis peu encore le colonel Anskarsward , chef de l'escadre de chebecs , stationnée à Sweaborg , est venu en augmenter le nombre.

Cette assurance avec laquelle le monarque Suedois avance dans les vastes projets qu'il a conçus , auroit sans doute de quoi étonner , si l'on ne connoissoit l'influence secrete qui la dirige , & l'appui qu'il espere. En effet il est manifeste aujourd'hui que ce prince est assuré de l'assistance de la Prusse & de l'Angleterre , & les lettres de Londres n'en font plus mystere. On lit formellement dans celles du 7 , que cette cour a déjà destiné 16000

Hessois qu'elle a pris à sa solde, & 4000 Hanovriens, pour compléter le nombre de 20000 hommes qu'elle doit fournir à la Prusse, dans le cas où cette dernière puissance se verra ou se dira contrainte à prendre les armes. On parle avec la même publicité de faire passer dans la Baltique 16 bâtimens de guerre... Mais quittons ces affligeantes conjectures, pour nous occuper encore d'une querelle non moins obstinée, en faisoit connoître à nos lecteurs une piece qui complete jusqu'ici tout ce qui est relatif à la mission du Cardinal de Malines à Louvain. C'est la *Réponse de son Em. à la dépêche de l'Empereur, du 30 mars*. En voici la teneur.

„ SIRE, si je devois attribuer à la personne de V. M. les choses désagréables, & flétrissantes pour ma réputation, qui trouvent dans la dépêche du 30 mars, mon unique recours, seroit la patience, le silence, & la consolation que j'aurois, d'avoir été trouvé digne de souffrir pour J. C., dont je crois défendre la cause. Mais je ne saurois croire que V. M. ait pu me prêter par sa connoissance particuliere les imputations que contient cette dépêche, après qu'elle a examiné murement tous les actes relatifs à mon séjour à Louvain, si quelques faux rapports ne lui eussent fait porter un jugement aussi défavantageux sur ma conduite.

„ Votre M. recevra, j'espère, ces observations avec d'autant moins de mécontentement & de défiance, que je la puis assurer, que cette maniere de traiter un évêque dans le moment même, où il remplit le devoir le plus important de son ministère avec tout le zèle & la discrétion que la chose exige, est le moyen le plus efficace, pour perpétuer l'alarme générale, & compléter l'impossibilité de rétablir la confiance publique.

„ Au reste, pour convaincre V. M. que la *captivité*, les *tergiversations*, ni aucunes *manœuvres* de ce genre, moyens toujours indignes d'un homme d'honneur & à plus forte raison d'un évêque, moyens d'ailleurs parfaitement inconciliables avec les vertus personnelles, que V. M. veut bien reconnoître en moi, n'ont eu aucune part à la conduite que j'ai tenue depuis mon arrivée à Louvain; j'ai recommencé l'examen de la doctrine qu'on y enseigne, quoique la défense adressée aux professeurs de cette école ne soit révoquée par la dernière dépêche, qu'en termes si obscurs & si équivoques, que

il y aurois trouvé d'amples moyens d'insister sur la sur-
séance, si j'avois été réellement guidé par les motifs
qu'on me suppose.

„ J'ai dit en termes obscurs & équivoques ; car outre
que la dépêche n'exprime pas clairement, si les causes
générales, qui levent l'interdiction susdite, compren-
nent les deux questions, qui y donnèrent occasion ;
je trouve dans ces clauses générales mêmes des ex-
pressions, qui sont de nature à croiser de nouveau le
libre exercice de ma juridiction épiscopale, & sur les-
quelles j'ai cru devoir m'expliquer, pour m'épargner à
l'avenir des reproches semblables à ceux que contient la
dernière dépêche.

„ Je supplie donc humblement V. M. d'observer,
1^o, qu'ayant droit de connoître & juger de la doc-
trine, il est incontestablement de ma compétence de
décider avant tout, ce qui est point doctrinal & ce
qui ne l'est pas ; 2^o. que l'église ayant le pouvoir
exclusif de prononcer sur la foi, je dois regarder
comme doctrine hétérodoxe, toute doctrine qu'elle a
proscrite comme telle par un jugement canonique, ou
qui est contraire à la croyance universelle, soit que
cette décision ou cette croyance universelle obtienne
ou n'obtienne pas la sanction des lois civiles, aux-
quelles le dogme n'est aucunement soumis, 3^o. qu'il
est de maxime en fait de doctrine, que l'enseignement
catholique n'exclut pas seulement tout ce qui seroit
manifestement contraire à la foi ; mais aussi toutes pro-
positions mal-sonnantes, téméraires, scandaleuses ou
notées de toute autre qualification, qui est d'usage,
au for de l'église en cette matière. C'est ce qui quadre
parfaitement avec les intentions, que V. M. manifesta
en dernier lieu aux professeurs de Louvain par une
dépêche, dont le docteur de Maziere me fit lecture
le lendemain de mon arrivée en cette ville, dépêche
par laquelle il leur est enjoint dans les termes les
plus formels de s'abstenir des propositions susdites dans
leurs leçons.

„ De ces principes, Sire, il résulte par une consé-
quence évidente, 1^o, que regardant les deux ques-
tions susmentionnées, comme véritablement & in-
contestablement dogmatiques, je ne pourrai jamais
reconnoître pour orthodoxe une école, qui refuseroit
de les avouer clairement & cathégoriquement. C'est à

tôt qu'on m'impute d'avoir *captieusement plaidé la cause de mon séminaire particulier*, en proposant ces deux questions; puisqu'il ne s'y agissoit que du droit essentiel de l'épiscopat, dont les séminaires particuliers ne sont qu'une dérivation nécessaire, & qui jusqu'ici ne sont entrés pour rien dans l'examen doctrinal.

„ C'est pour quoi je ne puis concevoir les motifs, qui ont porté les professeurs de Louvain à insérer dans leur résolution le système de V. M. au regard du séminaire-général, & de me donner sur ces deux objets un avis conciliatoire, que je ne leur demandois point, sur-tout après qu'ils m'avoient déclaré verbalement que cette conciliation n'étoit point de leur ressort & qu'elle excédoit la sphere de leurs lumieres.

„ Au reste, puisque V. M. a jugé à propos de les informer que cette piece m'avoit été remise, je la reçois pour réponse aux questions que je leur ai faites, me reservant à la prendre en consideration dans le jugement final, que je dois porter sur l'orthodoxie de leur doctrine.

„ 2^o. Il resulte des principes posés ci-dessus, que Lauber & Schanza ne sont pas seulement des auteurs à rejeter, pour contenir des passages d'une morale trop rigoureuse; mais aussi parce qu'ils enseignent des propositions, qui renouvellent des anciennes erreurs.

„ 3^o Quoique l'examen que j'ai fait de Pehem ne m'ait pas encore mis dans le cas d'individuer tous les endroits, que cet auteur pourroit avoir de reprehensible, il conste du moins que je ne me suis aucunement avancé en le dénotant, comme un ouvrage, qui est de nature à inquiéter le public; puisqu'il renferme certainement beaucoup de propositions hasardées & de la qualité de celles, dont j'ai parlé ci-dessus au premier N^o 3.

„ Je ne répéterai pas ici le contenu de mes différentes lettres & réponses affairantes à la matiere présente; je me bornerai à supplier très humblement V. M. d'observer, que mon devoir épiscopal m'oblige d'y adhérer avec la plus scrupuleuse exactitude.

„ Quant aux aveux relatifs aux livres suspects, qui ont été proposés, tant aux professeurs actuels, qu'à d'autres membres de l'université, je ne puis pour le présent désigner que le docteur Marant, qui m'a avoué, en présence de mon secrétaire, le fait dont j'ai parlé dans ma dernière représentation; il est très certain

qu'il m'a dit d'avoir refusé un auteur protestant qui lui avoit été mis en mains pour l'histoire ecclésiastique, ajoutant que si on lui avoit proposé Pehem, il l'auroit également refusé. Cet aveu m'a été fait de sa part sans réquisition expresse, pris égard que, pour les raisons que j'ai alléguées, je n'ai pu jusqu'ici procéder à un examen exact & circonstancié des livres, qui doivent servir à leur enseignement. Le P. Herfs, docteur en théologie, m'a aussi déclaré, avec offre de le ratifier au besoin, que la théologie de Schanza, suspecte à juste titre, lui avoit été proposée par le sieur Stoger, non point pour suivre l'ordre & la méthode de cet auteur, puisque le dit Stoger lui avoit préalablement donné cet ordre par écrit, mais simplement pour en puiser la matière de ses leçons.

» Quant à Lauber, le P. Fruyt, aussi docteur en théologie, dépose avec offre de le ratifier, que cet auteur lui a été spécialement recommandé pour l'enseigner. Au reste j'aurai soin de tenir sur l'objet des livres toutes les informations nécessaires dans l'examen particulier, que j'en ferai, pour convaincre V. M. à cet égard que les appréhensions & les soupçons défavorables du public n'étoient pas entièrement dépourvus de fondement.

» Je supplie itérativement V. M. de ne pas se laisser prévenir davantage par des rapports défavorables sur la conduite que je tiens ici, depuis le jour que j'y suis arrivé, & de se persuader du peu d'intérêt, que je trouverois *dans des tergiversations & des défaites*, qui dans tous les cas seroient sans motifs; puisque je crois avoir assez manifesté jusqu'ici mes dispositions, pour que tout le monde soit à même d'avouer, que les considérations humaines & particulières ne m'ont point touché, ayant jusqu'ici sacrifié mon repos & ma tranquillité à la loi du devoir.

» J'espère que l'intention de V. M. en m'ordonnant de ne pas quitter Louvain, avant d'avoir prononcé sur l'orthodoxie de la doctrine qu'on y enseigne, ne s'étend pas jusqu'à me défendre de me rendre à ma métropole, pour y remplir les devoirs de mon ministère pendant la semaine-sainte & les fêtes de Pâques, sur quoi je prie humblement V. M. de me faire connoître ses ordres ainsi que le jour où je devrai être de retour à Louvain. *le 3 avril.*